

DEPARTEMENT  
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°9/2024

COMMUNE DE  
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCATION  
23 janvier 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 29 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 23 janvier 2024, conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

19

PRESENT (E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme JOALLAND – Mme POULAIN – Mme LOUIS - Mme BENTZ – M. BABOUR - Mme BLANCHET – Mme BOUCHERON – M. BOSSARD – Mme KOUBA – Mme VANNIER - M. MUTSHE - Mme BONNET – M. GAUTIER – M. LE BORGNE - M. DANGE – Mme GLAZIOU – M. GIRAUD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)  
AVEC POUVOIR(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :  
M. LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY  
Mme BOSSARD donne pouvoir à Mme JOALLAND  
Mme HANANE donne pouvoir à M. BOSSARD

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):

ABSENT(E)(S):

ABSENT(E)(S)

SECRETARE DE SEANCE : Mme GLAZIOU

Convention de mise à disposition du camion du service sports et vie associative

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 JANVIER 2024

N°9/2024

8.7

**Convention de mise à disposition du camion du service sports et vie associative**

Le service sports et vie associative met occasionnellement à disposition le camion du service aux associations pour assurer le transport du matériel lors de manifestations qui se déroulent sur la commune. Cette mise à disposition permet de faciliter la gestion du temps de travail des agents lorsque l'évènement se déroule en dehors du temps de travail du service.

Présentation du projet de convention de mise à disposition du camion du service sports et vie associative.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, approuvent les termes de cette convention, à titre gracieux.

En 2023, un travail

P.C.C.- Suivent les signatures  
Le Maire



Philippe BONNIN